

Tribune publiée dans le bulletin d'information municipale n°3 de MARS / AVRIL 2023.

Respecter l'ensemble des habitants

Les termes du règlement intérieur de notre conseil sont pourtant clairs : « toute affaire soumise au conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission » (art.11). Mais à Saint-Pierre-en-Auge, les commissions municipales ne sont quasiment jamais réunies. Pire, c'est parfois au détour d'une conversation que l'on apprend l'existence d'un « groupe de travail ad hoc » mis en place par quelques uns pour réfléchir à un projet local (avenir des bâtiments conventuels par exemple) sur un coin de table, dans la plus grande opacité, sans la moindre légitimité, au mépris des règles essentielles de la démocratie locale. Il y a trois ans, vos élus d'opposition représentaient déjà près d'un électeur sur deux. Aujourd'hui, cette proportion est sans doute bien plus importante. Comment l'actuelle « majorité » peut-elle ignorer la moitié de la population ? Notre commune ferait bien de s'inspirer du fonctionnement des commissions de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie. Leurs dates de réunion sont connues bien à l'avance pour y favoriser la participation, le travail y est pluraliste et transparent, à l'écoute de chacun, majoritaires comme opposants. Nous avons certes de profonds désaccords avec la « majorité » actuelle sur bien des sujets. Mais cela ne saurait pour autant l'empêcher d'apprendre à travailler avec l'ensemble des élus, au service de l'avenir de notre territoire commun. Il en va du respect des habitants, dans leur totalité et leur diversité.

Retrouvez-nous sur Facebook @saintpierreauge2020 et sur notre site Internet www.saintpierreauge.com.